

Direction Départementale du Cher

service émetteur : Secrétariat du CTS 18
Affaire suivie par : **Nathalie RIVIERE**
Courriel : nathalie.riviere@ars.sante.fr
Téléphone : 02 38 77 33 04

ARRETE N° 2025-DD18-CTS - 0001

**fixant la composition du Conseil Territorial de Santé du
Cher**

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu la Loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, notamment son article 1^{er} ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11 ;

Vu le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara DE BORT en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté n° 2024-DD18-PPSM-0002 en date du 24 octobre 2024 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé du Cher ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

Vu la décision n° 2024-DG-DS18-0002 du 17 juin 2024 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire relative à la délégation de signature à Monsieur Jean-Charles ROCHARD en qualité de Directeur Départemental de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire pour le département du Cher ;

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 24 octobre 2024 ;

A R R E T E

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 2024-DD18-PPSMS-CTS – 0002 du 24 octobre 2024 sont abrogées

Article 2 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 3 : Le 1er collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 représentants les établissements, professionnels et structure de santé, des établissements et services médico-sociaux, de la prévention et de la promotion de la santé, et des représentants d'organismes œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté et la précarité :

Au plus six représentants des établissements de santé

➤ Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
M. Michel LABRO Directeur Hôpital Privé Guillaume de Varye	Mme Clémence LAVRAT Directrice Clinique la Gaillardière

M. Rémi FAUQUEMBERGUE Directeur Centre Hospitalier Jacques Coeur	Mme Audrey AULLIBERT Directrice Adjointe Centre Hospitalier Jacques Coeur
Mme Marie ROULX-LATY Directrice de l'E.P.S.M. George Sand	M. François GUILLAMO Directeur adjoint de l'E.P.S.M. George Sand

➤ **Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	Suppléants
Dr Laurent VAZ Président de la CME du CH de Bourges	Dr Mukhallad AL SATLI Président de la CME du Centre Hospitalier de Vierzon
Dr Hamid AKRAM Président de la CME de l'Etablissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher – Centre Hospitalier George Sand	Dr Amina KOUACHE Présidente de la CME du Centre Hospitalier de Saint Amand Montrond

✚ **Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées) désignées sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

Titulaires	Suppléants
<i>En attente de désignation</i>	M. Gaultier MARTIN Directeur EHPAD « les Fioretti »
M. Pascal BOUSQUIEL Directeur EHPAD Résidence André Maginot	Mme Séverine TOURATON Directrice AMASAD de Lignières
M. Philippe DEBROYE Directeur UGECAM	M. Vincent POUMEROL Directeur régional LADAPT CVL

✚ **Au plus trois représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Titulaires	Suppléants
M. Pascal MORANDI Comité Départemental Vie Libre du Cher	<i>En attente de désignation</i>
Mme Anabel CHALLAS-PAILOT Directrice cité Jean Rodhain – Cités Caritas	<i>En attente de désignation</i>
M. Maxime LEGER Directeur départemental Association Addictions France	Mme Emilie ROY Directrice Générale Adjointe APLEAT-ACEP

✚ **Au plus douze représentants des professionnels de santé libéraux**

➤ **Au plus trois médecins**

Titulaires	Suppléants
Dr Dominique ENGALENC URPS Médecins	<i>Sans désignation</i>
Dr Delphine RUBE URPS Médecins	<i>Sans désignation</i>

➤ **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
M. Xavier CHARLES URPS Infirmiers	M. Pierre CHARPENTIER URPS Infirmiers
M. Philippe GOLDARAZ URPS Pharmaciens	<i>En attente de désignation</i>

➤ **Au plus six représentants des ordres professionnels territorialement compétents**

Titulaires	Suppléants
M. Karim BENSIZERARA Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers du Cher et de l'Indre	Mme Virginie MERCIER Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers du Cher et de l'Indre
M. Sylvain REFAIT Conseil de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes du Cher	Mme Christelle BARBOUCHE Conseil de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes du Cher
M. Dorian MEYRA Vice-Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pédiatures Podologues Centre-Val de Loire	Mme Céline RIMBERT-HOLLANDERS Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Pédiatures Podologues Centre-Val de Loire
Mme Maryse FERNANDES Secrétaire générale du Conseil Départemental du Cher de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes	M. Cédric JOUVENEUX Président du Conseil Départemental du Cher de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes
Mme Isabelle CHOPINEAU Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens	M. Olivier GORY Pharmacien - Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens
Sans désignation	Sans désignation

✚ **Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :**

- **des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**
- **des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**
- **des communautés psychiatriques de territoire**

Titulaires	Suppléants
Mme Carine PESCHARD <i>Directrice DAC18 Appui Santé Berry</i>	Mme Marion PETRIER <i>Chargée de mission - DAC18</i>
M. Pierre GROSJEAN <i>PETR Centre/Cher – CLS</i>	Mme Elodie BILLAUD <i>PETR Centre/Cher - CLS</i>
Dr. Walter LANOTTE <i>Président CPTS Pays de Bourges</i>	<i>En attente de désignation</i>
Mme Anne BERNHARD-DURANTE <i>Administratrice CPTS Pays de Bourges</i>	<i>En attente de désignation</i>

✚ **Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile**

Titulaire	Suppléant
Madame Corinne TOMATIS Directrice Parcours patient, qualité, usagers et gestion des risques – CH Jacques Coeur	Dr. Danièle DORION Cheffe de service HAD – CH Jacques Coeur

✚ **Au plus un représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Suppléant
Dr. Thierry BALAND Président du CDOM du Cher	

Article 4: Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

✚ **Au plus six représentants des usagers des associations agréées**

Titulaires	Suppléants
M. Serge RIEUPEYROU Vice-président UFC-Que Choisir 18	Sans désignation
M. David SOUCHET Directeur Association « le Relais »	En attente de désignation

✚ **Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Odetta TURE Confédération Française Démocratique du Travail - CDCA 18 - PA	Mme Dominique TALLAN Fédération Générations Mouvement - CDCA 18 - PA
M. Philippe DOLIVET Confédération Nationale des Retraités Civils et Militaires - CDCA 18 - PA	Mme Liliane TRESORIER CDCA 18 - PA
Mme Marinette AUDRY Association des Parents et Amis des Handicapés du Sancerrois - CDCA 18 - PH	En attente de désignation
Mme Nicole DESGRANGES Fédération Nationale des Accidentés du travail et Handicapés - CDCA 18 - PH	Mme Marie-Solange CROCHET CDCA 18 - PH

Article 5 : Le 3ème collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

✚ **Au plus un conseiller régional**

Titulaire	Suppléant
Mme Magali BESSARD Vice-présidente Conseil Régional CVL	M. Philippe FOURNIE Vice-président Conseil Régional CVL

✚ **Au plus un représentant des conseils départementaux**

Titulaire	Suppléant
Mme Clarisse DULUC Conseillère départementale 18	Mme Bénédicte DE CHOULOT Vice-Présidente du Conseil Départemental 18

✚ **Au plus un représentant de la protection maternelle et infantile**

Titulaire	Suppléant
	Mme Célia CHEMINAL-LECLAND Médecin de PMI

✚ **Au plus deux représentants des établissements publics de coopération intercommunale**

Titulaires	Suppléants
M. Gérard SANTOSUOSSO Vice-président de la communauté d'agglomération Bourges Plus	Sans désignation
M. Denis DURAND Conseiller communautaire de la CDC Pays de Nérondes	Sans désignation

✚ **Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France**

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Claude RIMBAULT Maire de Sury-es-Bois	Sans désignation
M. Denis COQUERY Maire de Fussy	Sans désignation

Article 6 : Le 4ème collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

✚ **Au plus un représentant de l'Etat dans le département**

Titulaire	Suppléant
M. Mohamed ABALHASSANE Secrétaire Général Préfecture du Cher	M. Thierry CARDOUAT <i>Sous-préfet de Vierzon</i>

✚ **Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale**

Titulaires	Suppléants
M. Stéphane BUCHOU <i>Directeur CPAM 18</i>	Mme Patricia SENESON <i>Attachée de direction – CPAM 18</i>
Mme. Gwenaëlle ABDALLAH <i>Sous-directrice Santé - CPAM 18</i>	Mme Anne-Sophie DUGOGNE <i>Responsable de l'accompagnement des professionnels de Santé –CPAM 18</i>

Article 7 : Le 5ème collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Mme Catherine PETIT Mutualité Française Centre Val de Loire
M. Jean-Paul VADROT Président de l'APST 18

✚ **Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019**

Titulaires
Mme Marie-Pierre RICHER <i>Sénatrice du Cher</i>
M. Rémy POINTEREAU <i>Sénateur du Cher</i>
M. Nicolas SANSU <i>Député 2ème circonscription du Cher</i>
M. François CORMIER-BOULIGEON <i>Député 1ère circonscription du Cher</i>
M. Loïc KERVRAN <i>Député 3ème circonscription du Cher</i>

Article 8 : La composition du bureau a été définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

Article 9 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé-Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS.

Article 10 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département du Cher.

Bourges, le 26 mai 2025

Pour la Directrice Générale
De l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Le directeur départemental du Cher


Jean-Charles ROCHARD

